

Conseil d'établissement

Jeudi 10 septembre 2020 - 19h00
Salle polyvalente de l'école du Préambule

Procès-verbal de la rencontre

Nom	Présence	Fonction	Nom	Présence	Fonction
Madame Daphné-Rebecca Arbour	X	Parent	Madame Geneviève Pelechaty	X	Enseignante
Monsieur Mathieu Racine	X	Parent	Mme Myriam Armstrong	X	Enseignante
Monsieur David Cousineau	X	Parent	Madame Hélène Lévesque	Abs	Enseignante
Monsieur François Richard	X	Parent			
Madame Marie-Ève Laporte	X	Parent	Madame Lysanne Lanoue	X	Enseignante
Madame Caroline Bazinet	X	Parent	Madame Sophie Perreault	Abs	S. de garde
Madame Caroline Rochon	x	Directrice adjointe	Monsieur Dominic Subranni	X	Directeur

1. Vérification du quorum, lecture et adoption de l'ordre du jour

CE-001-100920

Le quorum est vérifié.

Mme Lysanne Lanoue propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 6 juillet 2020

CE-0002-100920

M. François Richard propose l'adoption du procès-verbal du 6 juillet 2020 avec la modification suivante : Geneviève devrait être notée absente.

Adopté à l'unanimité

3. Correspondance

CE-0003-100920

François propose la disposition temporaire applicable pendant la pandémie. Entente de prêt de locaux avec la ville de SCB pour laquelle la ville s'assure la désinfection des locaux lorsqu'ils sont présents.

David s'abstient sur cette proposition.

Adopté

4. Parole au public

Aucun public.

5. Assemblée générale annuelle des parents

En tenant compte des dispositions suivantes :

- Afin de ne pas limiter à une seule personne par famille. Prévision d'un plan B, si le nombre de parents présents dépasse la capacité maximale du gymnase selon les normes de la santé publique. Dans la mesure du possible, éviter d'amener les enfants à l'AGA.
- Disposition de la salle à 2m de distance.
- Port du masque requis.

Daphné fait la présentation de l'ordre du jour de l'AGA du 15 septembre 2020.

François propose l'ajout de : nomination d'un substitut pour le comité de parents, afin qu'il ait droit de vote lors des rencontres.

- a. 3 postes en élection (Caroline, Mathieu et Marie-Eve)


6. Loi 40 – Gouvernance – Conseil d'administration CSS des Samares

7. Plusieurs délais dans les travaux d'aménagement de la cour dus à une multitude de raisons (classe extérieure, œuvre d'art, module).

8. Levée de l'assemblée à 20h10

CE-0004-100920

Adopté à l'unanimité


Daphné-Rebecca Arbour
Présidente

*La réussite scolaire...
c'est notre devoir!*